

2021-5319
2021-11-01

X-CIDE 575
Solution
Antimicrobien Industriel

À utiliser uniquement avec des systèmes de chargement et de transfert fermés (raccords secs)

COMMERCIAL:
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE: Sulfate de tétrakis (hydroxyméthyl) phosphonium 75 %

N° ENREGISTREMENT: 31276

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



DANGER : POISON
CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT POUR LA PEAU SENSIBILISATEUR
POTENTIEL DE LA PEAU

Contenu net:

Baker Hughes Canada Company Gulf Canada Square
1100 - 401 9th Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 3S5
~~(403) 537-3850~~ 877-285-9910

MODE D'EMPLOI :

Note: Le X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel est incompatible avec le 2- mercaptobenzothiazole, un composant de certains inhibiteurs de corrosion.

Le concentré de X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel peut avoir un effet corrosif sur le cuivre, le laiton, l'acier doux, la fonte et le zinc. Il est déconseillé d'utiliser des équipements qui contiennent ces métaux pour distribuer le concentré de X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel (pompes, tuyauterie, contenants, etc.).

TRAVAUX DE CHAMPS PÉTROLIFÈRES

Le X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel facilite le contrôle des problèmes de bactéries caractéristiques des applications de champs pétrolifères. Il permet notamment de contrôler les bactéries sulfatoréductrices ainsi que les bactéries hétérotrophiques générales (Pseudomonas, etc).

Le X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel convient aux applications qui impliquent l'injection d'eau traitée dans un réservoir contenant des hydrocarbures pour améliorer la production (productivité) d'hydrocarbures à partir de ce réservoir. Il contrôle la croissance bactérienne au sein du système d'injection et dans la matrice de la roche du réservoir d'hydrocarbures.

Dosage du X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel dans les systèmes d'injection d'eau: Les systèmes fortement contaminés doivent être nettoyés avant le traitement. Point de dosage: Le X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel doit être ajouté continuellement via une pompe d'injection dans le système d'injection, immédiatement avant ou après de dégazeur, dans la mesure où celui-ci constitue habituellement la principale source de contamination. Dose initiale: Selon le volume d'injection d'eau, injecter une dose massive de X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel à concurrence de 330 mg par litre d'eau pendant 1 à 3 heures. Se reporter par la suite aux doses de maintenance indiquées. Doses de maintenance: Doser continuellement à une concentration maximum de 55 mg de X-CIDE 575 Antimicrobien Industriel par litre d'eau injecté.

PRÉCAUTIONS: TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET/OU DES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

- Corrosif pour les yeux et provoque une irritation de la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Peut entraîner la mort ou un empoisonnement en cas d'ingestion.
- Sensibilisateur potentiel de la peau. Un contact prolongé ou fréquent avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes.
- Éviter la formation d'aérosols. Éviter la formation de brouillards dans l'atmosphère.
- Des rejets de formaldéhyde peuvent se produire durant l'utilisation de ce produit. Il est déconseillé d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de favoriser les concentrations de formaldéhyde dans l'air sur le lieu de travail au-delà des niveaux d'exposition établis par les autorités de santé et de sécurité du travail compétentes. Au cas où les valeurs dépasseraient ce seuil, le port d'appareils respiratoires homologués NIOSH est recommandé.
- Porter une combinaison de travail, par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes ainsi que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Porter un appareil de protection respiratoire.
- Porter des lunettes protectrices.

- Prévenir toute contamination alimentaire.

PREMIERS SOINS:

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU/LES VÊTEMENTS: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement conseillé.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses. Traiter symptomatiquement.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS décharger les effluents contenant ce produit dans les égouts, lacs, ruisseaux, étangs, estuaires, océans ou autres plans d'eau. NE PAS contaminer les alimentations en eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi nonconforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.